

AVIS DE MARCHÉ

I. Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur: MAIRIE DE MILLY-LA-FORET
Type de numéro national d'identification: SIRET
Numéro national d'identification: 21910405600011
Ville: MILLY-LA-FORET
Code Postal: 91490
Groupement d'acheteurs: Non.

II. Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation:
Lien vers le profil d'acheteur: <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>
Identifiant interne de la consultation: 2025-ST-04
Nom du contact: Bernard BOULEY
Adresse mail du contact: mairie@milly-la-foret.fr
Numéro téléphone du contact: +33 164988007

III. Procédure

Type de procédure: Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation:

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve:
Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve:

1. Attestations d'assurances
2. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
3. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve:

1. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
2. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
3. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Technique d'achat: Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis: 16/06/2025 Heure locale: 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.

Réduction du nombre de candidats: Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes: Non.

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (Si accord-cadre): MAIRIE DE MILLY-LA-FORET

Critères d'attribution (obligatoire si SAD): Valeur technique - 60 Prix - 40

IV. Identification du marché

Intitulé du marché: Marquage au sol

CPV Objet principal :

- 45233221 - Travaux de marquage routier

Type de marché: Travaux.

Description succincte du marché: Marquage au sol pour la commune de MILLY LA FORET L'entreprise devra impérativement intervenir en priorité sur les marquages au sol constituant le relevé des marquages en annexe.
Lieu principal d'exécution du marché: VILLE DE MILLY LA FORET - PLACE DE LA REPUBLIQUE, 91490, MILLY-LA-FORET

Valeur haute: 180.000,00 EUR

La consultation comporte des tranches: Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.

V. Lots

Marché alloti: Non.

VI. Informations complémentaires

Visite obligatoire: Oui.

Autres informations complémentaires:

Durée: voir documents du marché.

Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

Quantité maximum de commande (Marché initial "Marquage au sol"): Les prestations à prix unitaires seront exécutées au moyen de bons de commande, sur la base des quantités réellement exécutées. Il ne sera accordé aucune indemnité au titulaire si le montant maximal mentionné ci-dessus n'est pas atteint.